

République française
Département de la Mayenne
Arrondissement de Mayenne

Envoyé en préfecture le 10/12/2021 Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le

Commune de LASSAY-LES-CHA | ID : 053-215301276-20211206-N_2021_104-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 06 décembre 2021 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS: En exercice: 19 - Présents: 17 - Pouvoir(s): 02 - Votants: 19

<u>Présent(s)</u>: J. RAILLARD — S. SOULARD — M. RIGOUIN — B. LANDAIS — MF. THELIER — S. SAINT-ELLIER — C. BORDERIE — T. LEBLANC— M. POUSSIER — F. BEAUDUCEL — C. ALLAIN — D. BARON — J. DELAUNAY —

C. MOREAU - C. BEAUDOUIN - C. MAIRE - A. LECOQ

Absent(s) excusé(s): /

M. CONNEAU a donné pouvoir à S. SOULARD

B. GAUTIER a donné pouvoir à C. BORDERIE

Secrétaire de séance : Madame Soizick SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS 2022 - DIVERS

N° 2021-104

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2020-084, en date du 07 décembre 2020, relative aux tarifs communaux divers (visite roseraie, fourrière animale, vente de bois, tentes de réception) applicables sur l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2022 :

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le

ID: 053-215301276-20211206-N_2021_104-DE

TARIFS DIVERS	2022
VISITE DE LA ROSERAIE	
Visite commentée par le Responsable des espaces verts, sur demande de l'Office de tourisme	60,00
FOURRIERE ANIMALE	
Prise en charge - 1ère capture d'un animal appartenant à un propriétaire	gratuit
Prise en charge - dès la 2 ^{ème} capture d'un animal appartenant à un propriétaire	70,00
Jour de garde, par animal	25,00
VENTE DE BOIS	
Les stères sont retirés par le demandeur, avec ses moyens propres, auprès des Services techniques.	
Le stère à couper ou tombé (bûche de 1m pour un volume de 1 m³)	25,00
TENTES DE RECEPTION	
La location de tente de réception est prévue pour un week-end (du vendredi au lundi)	
Communes du SIVOM de Lassay - Particuliers	90,00
Communes du SIVOM de Lassay - Associations et communes	55,00
Hors SIVOM de Lassay - Particuliers	170,00
Hors SIVOM de Lassay - Associations et communes	130,00
Hors SIVOM de Lassay - Déplacement	100,00

Vote: Pour: unanimité; Contre: 0; Abstention: 0

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour, LASSAY-LES-CHATEAUX le 07 décembre 2021

Le Maire,

Jean RAILLARD